



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2017

La séance du Conseil Municipal du 17 février dernier a été particulièrement studieuse. En effet, les élus ont débattu des orientations budgétaires, du non transfert du P.L.U. à l'Agglo mais aussi de tout un volant de demandes de subventions.

L'ensemble des délibérations ont été votées à l'unanimité.

Les orientations budgétaires

Ce débat a une nouvelle fois mis en évidence la solidité financière de la commune. Celle-ci devrait afficher un résultat comptable d'environ 1,6 millions d'euros.

La section de fonctionnement est correctement maîtrisée avec des dépenses en recul d'un peu moins de 70 000 euros par rapport à l'exercice 2014. Le chapitre des dépenses de personnel est particulièrement bien contenu avec une progression de 1,8%.

Les recettes d'investissement progressent elles aussi, grâce au retour du Conseil Départemental comme partenaire de la commune. En effet, sur 430 000 euros de subventions 333 000 euros sont imputables au Conseil Départemental. Les amortissements représentent plus de 460 000 euros et le Fonds de compensation de la TVA représente plus de 140 000 euros.

Dominique Borderolle, 1^{ère} adjointe en charge des finances a souligné la sincérité du budget. En effet, avec les engagements budgétaires, les investissements ont été réalisés à 89,5%.

Dans le domaine de l'endettement, les efforts de la commune se poursuivent, puisque les charges financières baissent de 27% cette année. Mais les efforts financiers ne se font pas au détriment de l'investissement. En effet, les dépenses nouvelles et les restes à réaliser permettront d'effectuer plus de 2 millions de dépenses d'équipements.

La mise en accessibilité des bâtiments va se poursuivre. Le Parc des Sports est la cible principale de ce programme 2017. Il sera complété par la réfection totale de l'entrée et des vestiaires.

La voirie bénéficiera d'un programme très élargi avec la poursuite de la réfection de la VC 12 à Gumond, la rue des étangs à la Marquisie, le pont de la Nadalie. Le programme trottoirs devrait concerner cette année le bourg. A la salle des fêtes, l'armoire électrique du chauffage sera réhabilitée, un réseau Internet sera réalisé et des ouvrants seront sécurisés.

Dans le cadre du plan Vigipirate, des équipements conseillés par les services de la gendarmerie seront réalisés sur les deux écoles. Les portes fenêtres de Bernou seront changées. Dans la foulée des travaux d'accessibilité de la salle des mariages, la pièce sera aménagée pour servir de salle du conseil municipal, ce qui dégagera des mètres carrés au sein de la mairie. Les travaux au cimetière vont se poursuivre sur le mur d'enceinte et au niveau de l'offre cinéraire.

La commune envisage de se positionner comme acquéreur potentiel d'une grange en centre bourg. Trois poteaux incendie défectueux seront remplacés. Une étude urbaine sera lancée sur le secteur de Galandy où un nouveau projet urbain est en cours. L'objet de l'étude sera d'aménager le débouché routier de ce projet.

Bien que les travaux de restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac débuteront fin 2017, Dominique Borderolle estime qu'à ce stade le budget communal sera bouclé sans augmentation d'impôts ni recours à l'emprunt.

Dans la droite ligne de ces orientations budgétaires, les élus ont prit un certain nombre de délibérations pour solliciter des subventions pour :

- l'installation de Vidéo Projecteurs Interactifs dans cinq salles de classe,
- au titre du programme de revêtement de voirie 2017 qui concernera la VC 2 à La Cave, le lotissement des Termes, l'impasse de la barre et l'impasse du bois.

En matière de voirie, des aides ont été sollicitées pour la réfection du pont de la Nadalie, pour la dénomination des voies et la numérotation des habitations, pour la mise en accessibilité et la réfection de l'entrée du stade Georges Auger, travaux qui seront couplés avec ceux liés au réaménagement des vestiaires, pour la mise en place de cavurnes au cimetière communal et pour les Plans Particuliers de Mise en Sureté des écoles.

La restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac constitue la principale demande de l'année. Des concours sont attendus de l'Etat au titre de la DETR et de la dotation de soutien à l'investissement local mais aussi du Conseil Départemental et de l'Agglo qui permet à la commune d'accéder au fond de soutien territorial.

Rejet du PLU

Le conseil municipal a décidé de rejeter le principe du transfert à l'Agglo de la compétence P.L.U.

Alain Lapacherie Le Maire a concédé qu'un certain nombre d'éléments techniques plaident en faveur de ce transfert consécutif à la loi ALUR, néanmoins, cela lui paraît prématuré. En effet, la commune s'est déjà engagée dans la révision générale de son P.L.U. Ensuite le P.L.U. c'est un projet de développement et de vie sur la commune qui reste l'apanage des élus municipaux.

En termes d'acquisition foncière, deux décisions ont été prises. Une relative à une régularisation foncière de 35 m² à Bernou et une proposition d'achat d'un ensemble immobilier en centre bourg.

Cimetière : règlement et tarifs

Sous la houlette de Marie-Paule Tournadour, le cimetière communal vient d'être doté d'un règlement qui va permettre une meilleure gestion. L'objectif est de pouvoir engager des procédures de récupération des sépultures abandonnées, mieux organiser et cadrer la réalisation de sépultures par les différents marbriers mais aussi bien définir le fonctionnement du dépositaire, créer un ossuaire et développer de nouvelles propositions d'inhumations pour accompagner le développement de la crémation avec la création de deux espaces nouveaux : le jardin des roses et l'espace cavurnes.

Les tarifs ont été revus et harmonisés.

Personnel communal

En termes de personnel communal, le protocole des parcours professionnels des carrières et rémunérations continue d'être mis en œuvre. Le tableau des effectifs communaux a été restructuré pour faire droit à la révision des cadres d'emplois.

Questions diverses

Alain Lapacherie le Maire est revenu sur la réunion d'information pour l'opération de prévention des cambriolages baptisée « participation citoyenne ». Cette proposition a rencontré un vif succès et rien ne s'oppose à la mise en œuvre du protocole avec le Préfet et le Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie compte tenu du nombre de volontaires pour être référents sécurité dans les quartiers concernés.

Une « balade en Corrèze » pourrait être organisée le 28 juillet 2017 à Saint-Pantaléon-de-Larche. Dominique Paroutot et Nathalie Bigeat-Marcou ont en effet présenté cette opération proposée par le Conseil Départemental. Il s'agit d'une balade à organiser sur la commune. Cette marche de 8 à 10 kilomètres est une opportunité d'animation et de communication autour du patrimoine naturel de Saint-Pantaléon-de-Larche. Les élus se sont rapprochés des associations communales pour étudier un trajet qui sera soumis au Conseil Départemental pour validation. Cet évènement signera le départ des différentes animations de la fête votive.